Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260519-DELIB20260506-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 11
- représentés : 0
- votants : 11
- abstention : 0

Date de convocation :
12/05/2026

Affichage de la liste des délibérations :
26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur TISON Paul, Maire.

Présents : TISON Paul, MAILLARD Laurent, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, LE MOY Muriel, MAILLARD Sophie, GRUGET Martin, MONBOUSSIN Laura, LEBRIN Margot, BONNET Romuald, DUPUIS Samuel.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ∅
Absente : ∅
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/05/06 – RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La CCID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux d'habitation, en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.
La CCID est également informée des modifications de valeur locative des logements évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.
La CCID se réunit à la demande du directeur régional/départemental des finances publiques du département du siège de la commune ou de son délégué et sur convocation du maire de la commune ou de son adjoint délégué, ou à défaut du plus âgé des commissaires dans un délai de deux mois à compter de cette demande.

- La commission est composée de 7 membres à savoir :
  - Le Maire (ou un adjoint délégué),
  - 6 commissaires.
- Les commissaires doivent :
  - Être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
  - Avoir au moins 18 ans,
  - Jouir de leurs droits civils,
  - Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres,
  - Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260519-DELIB20260506-DE

- Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal **sont désignés par le directeur départemental des finances publiques** sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de la commune.
- La commune de Saint-Jouan de l'Isle doit proposer à la DDFIP une liste de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants en nombre double (soit 24 noms).

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1650 A,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité de constituer ou de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs de Saint-Jouan de l'Isle,
Considérant que les personnes proposées ci-après remplissent les conditions légales pour siéger à ladite commission,
Après avis des administrés concernés, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission Communale des Impôts Directs :

LUCAS Séverine
BUSQUANT Marc
ROZIER Antoine
BUSNEL Marie
DELABROSSE Yves
DINET Béatrice
BAZIN Séverine
LECHEVESTRIER Pierre
GAUDIN Chantal
MAILLARD Laurent
BOUGAULT Nadège
JUGUET Claude

MAILLARD Sébastien
THEBAULT Gérard
LEBRETON Nicole
CRESPEL Francis
REHEL Pascal
DISEZ Fabrice
LE BOT Albane
LE PAUVRE Sophie
PIEDVACHE Franck
CORBIC Franck
COUPU Gilles
LEBRETON Mickaël

Nadège BOUGAULT,
Secrétaire de séance

Paul TISON,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor